

ASSOCIATION « LES GRANDS CHENES »

# Projet éducatif

« Ensemble, on va plus loin : avec  
bienveillance, ouverture d'esprit et curiosité,  
pour un monde meilleur. Alors tous aux  
Grands Chênes ! »



2024/2027

## **Introduction.**

Le présent document a été réalisé par les membres du Conseil d'Administration de l'association en collaboration avec l'ensemble des salariés, 24 enfants adhérents et parents. Un blason commun a été réalisé, puis s'en est suivi l'écriture du projet éducatif, validé lors d'un conseil d'administration en date du 19 janvier 2024.

## **Introduction**

Le projet éducatif est un document interne destiné et accessible aux différents acteurs de l'association : animateurs, directeurs, membres du Conseil d'Administration, adhérents, élus, intervenants.

Il est le document de base pour la construction des différents projets pédagogiques et sera la référence qualitative en matière d'évaluation. Il pourra être modifié ultérieurement en fonction des orientations de l'association.

## **Présentation de l'organisateur**

L'association " Les Grands Chênes" est une association loi 1908, de Jeunesse et d'Education Populaire. Elle est administrée par son Conseil d'Administration, présidé par Mr Momtez SRIDI et dirigée par Mme Astride POESY.

C'est un équipement de proximité, qui veille à l'accueil des personnes et des familles et à la mixité sociale. Un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations. Un lieu d'animation de la vie sociale locale qui favorise l'initiative des habitants dans des actions collectives.

L'association « Les Grands Chênes » accueille des enfants de la petite enfance à l'adolescence, quel que soit leur milieu socioculturel, qu'ils soient valides ou atteints de troubles de la santé ou de handicaps.

L'association intervient également dans le cadre d'animations en direction de publics adultes.

Son projet et ses actions s'adressent en priorité aux habitants des quartiers de Veymerange et Elange, mais il reste ouvert à tous.

L'association travaille en partenariat avec les centres sociaux de la commune de Thionville. La Ville de Thionville a mis en place un contrat triennal, nous sommes également partenaire du contrat enfance jeunesse. L'association est affiliée à la Fédération des centres sociaux de la Moselle.



## L'organisation de l'association.

Elle est composée :

- d'un Conseil d'Administration :
  - 2 membres de droit : deux conseillères municipales.
  - 9 membres élus.
  - 1 membre consultatif (la directrice de la structure).

Le Conseil d'Administration est actif dans l'organisation, la gestion, la mise en place de projets et la prise de décisions. Il propose, débat et valide des décisions concernant la mise en place d'actions. Les membres du CA se réunissent tous les mois.

- de 23 salariés :
  - Une directrice titulaire d'un DEJEPS.
  - Un coordinateur titulaire d'un DEJEPS.
  - Deux responsables de pôle périscolaire : 1 titulaire d'un BPJEPS et un titulaire d'un BAFD.
  - Une secrétaire.
  - Quatre agents de service.
  - Seize animateurs(trices) (BAFA, BAFD, CAP petite enfance, CQP, ou en cours de formation).
- d'animateurs occasionnels qui sont embauchés en fonction des besoins pour les ACM, nous faisons appel à l'association « Fensch coup de main » et à « Tremplin » pour compléter nos équipes d'animation et d'entretien.
- d'intervenants extérieurs qualifiés qui animent également certaines de nos activités hebdomadaires.



## Le BLASON

### Nos valeurs

RESPECT / CONFIANCE / ECOUTER / BIENVEILLANCE / TOLERANCE / SOLIDARITE / VIVRE ENSEMBLE / ENTRAIDE / JOUER ENSEMBLE.

### Notre réussite :

*Toujours là pour proposer des activités. Une équipe soudée et professionnelle qui sait s'adapter au changement.*

### Nos talents :

Diversité des activités / Réactivité / Disponibilité / Convivialité / Bienveillance

### Notre Devise :

*Ensemble, on va plus loin : avec bienveillance, ouverture d'esprit et curiosité ; pour un monde meilleur. Alors tous aux Grands Chênes !*

### Nos projets à développer :

- Développer des activités : cuisine, basket...
- Développer des actions pour les familles : des sorties, du sport, des ateliers créatifs...
- Développer les activités de nos intervenants au sein de nos accueils collectifs de mineurs.
- Proposer de l'aide aux devoirs.
- Développer des actions en faveur des jeunes.
- Poursuivre nos actions de sensibilisation à l'Astronomie par le biais de notre planétarium, notre Observatoire et notre club la « Grande Ourse ».



## Les missions de l'association

- Coordonner et promouvoir, avec le concours d'un personnel qualifié, des activités et des services à caractère social, éducatif, culturel, au profit de personnes appartenant à toutes catégories d'âge ;
- Être accessible à l'ensemble de la population sans discrimination de principe ;
- Assurer la participation effective des usagers de l'association à la gestion et à l'animation globale (personnes et groupes) ;
- Accueillir et promouvoir, et éventuellement associer, tout groupe dont les buts sont compatibles avec ceux de l'association et qui adhère aux dispositions des présents statuts et du règlement intérieur de l'association ;
- Mutualiser les ressources humaines, techniques et/ou matérielles dont dispose l'association au bénéfice de ses adhérents ou de toutes autres associations ou groupements dont les buts sont compatibles et qui adhèrent aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de l'association ;
- Assurer un rôle effectif dans l'animation et le développement de son territoire d'intervention.

## Les objectifs éducatifs

- Être un lieu de socialisation, ouvert sur la vie du quartier et sur la ville
- Apprendre les règles de vie en collectivité et les respecter
- Agir dans un esprit de tolérance, de citoyenneté et de solidarité
- Favoriser la découverte et l'expérimentation
- Promouvoir la citoyenneté et l'engagement
- Développer l'esprit critique, la prise de décision
- Favoriser l'implication et la participation active des jeunes, tant dans la vie quotidienne que dans les activités



## Les publics : axes éducatifs majeurs

Notre projet éducatif vise le développement de la Personne dans toutes ses dimensions : culturelle, économique, physique, politique et sociale.

### **Développer la personnalité de chacun :**

Nous affirmons que la personne est un être unique, identifiable à aucun autre, qui se construit par étape, de façon permanente notamment dans ce temps privilégié que constitue celui des loisirs. C'est un moment exceptionnel où, choisissant librement entre différentes actions possibles, la personne se choisit elle-même et s'engage.

On ne peut grandir et s'épanouir en tant que « personne » comme « être social » qu'en accédant à la connaissance de soi pour mieux se projeter vers les autres et à travers le monde.

C'est pourquoi nous souhaitons, à travers notre projet éducatif, aider les enfants et les jeunes à construire leur personnalité par l'acquisition de l'autonomie, de la conscience de leurs droits et de leurs devoirs, à stimuler leur créativité en découvrant, en exprimant et en développant leurs « talents », à leur apprendre à se dépasser eux-mêmes.

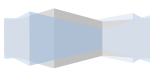
L'organisation et la mise en œuvre d'actions collectives de loisirs prennent leur sens à travers la visée éducative de chaque projet. Les enfants et les jeunes accueillis sont considérés comme des acteurs de leur propre développement et de leur transformation.

### **S'ouvrir au monde et à ses réalités :**

Le respect des autres et de l'environnement est une valeur éducative qui associe valeurs individuelles et valeurs collectives. Pour se construire, l'enfant a besoin des autres parce qu'il est un être social. Notre projet éducatif veut donc permettre à tous les enfants d'apprendre et de comprendre la richesse et les différences de l'Autre, dans un esprit d'écoute, de tolérance et de partage. Les propositions éducatives doivent inciter chacun à reconnaître l'Autre et à le respecter, et aussi permettre à chacun d'apporter une réponse personnelle aux actions proposées.

### **Apprendre la vie en collectivité :**

Apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble et à communiquer est un objectif fondamental de l'éducation à la socialisation et au développement des valeurs de solidarité. Notre projet éducatif se donne comme grande orientation d'amener enfants et jeunes à découvrir les valeurs éducatives que sont la socialisation et la citoyenneté, centrées sur le bien d'une collectivité, d'une société, souhaitées la plus harmonieuse possible, et dans lesquelles ils agissent déjà. C'est par l'expérimentation qu'ils doivent pouvoir être en mesure de participer à la société, de connaître, d'accepter et d'appliquer ses règles collectives de fonctionnement (Création d'une charte de bonne conduite).



## **Les champs d'intervention :**

**Accueil du public :** le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 8h à 12h

le jeudi de 9h à 12h

le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

## **Des ateliers hebdomadaires :**

Sont proposées des activités éducatives, sportives et culturelles diverses telles que :

Pour les 0-3 ans : Atelier sensoriel, Communication gestuelle, Bébé musique...

Pour les enfants 3-11 ans : Atelier « Bien-être », Anglais, Eveil Musical, Eveil à la Danse, Initiation à la danse moderne...

Pour les 12-18 ans et les adultes : danse moderne, zumba, tennis de table, atelier détente et culture, astronomie, atelier « bien-être », Antalgym, Atelier du Bonheur, Nia technique, Pilates, Atelier parentalité, Sophrologie ...

## **Des manifestations ponctuelles :**

Stage de secourisme, bourse aux jouets, arbre de Noël, vide -grenier, Journée Bien-être, journée créative, ...

## **Des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) :**

Les ACM sont agréés par la Direction Départementale de Cohésion Sociale de Moselle. L'association cible son action auprès du public enfant (3 à 11 ans).

Pour les 3/11 ans, l'association gère un Accueil Périscolaire et organise des ALSH durant les petites et grandes vacances scolaires et les mercredis éducatifs (sauf Noël).

Dans le cadre de ces ACM, l'association propose des activités de loisirs, culturelles, d'expression, sportives, de découvertes, des stages divers... Elle reste attentive aux envies du public.

L'encadrement de chaque ACM est assuré par un(e) directeur(trice), des animateurs permanents et/ou occasionnels et des intervenants extérieurs, spécifiques, diplômés et expérimentés selon les activités.



## **Les accueils collectifs de mineurs (périscolaire/journées loisirs)**

Les ACM permettent à l'enfant de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

Il présente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille, et permet de construire des relations différentes avec le quartier, la ville, l'école, d'autres structures associatives et d'autres enfants.

Il s'agit pour chaque enfant de favoriser :

- Sa créativité,
- Sa prise de responsabilité,
- La pratique d'activités de qualité,
- Le développement de son autonomie,

dans un contexte ludique.

L'accueil périscolaire joue un rôle social évident compte tenu de l'organisation des temps de travail. Il facilite ainsi l'organisation des temps sociaux des familles thionvilloises. C'est avant tout un lieu où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Il est accessible à tous et répond aux besoins d'accueil du plus grand nombre ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier.

L'accueil périscolaire s'organise autour de la journée d'école des enfants et du temps familial. Il favorise le partenariat entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, personnel de service).

Au cours de la pause méridienne, les enfants prennent un repas équilibré puis un temps d'animation leur est proposé.

Après un goûter collectif, l'accueil du soir favorise des activités de détente (culturelles ou sportives).

L'accueil périscolaire propose aux enfants :

**\*un lieu de convivialité et de socialisation** qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

**\*des conditions d'apprentissage à la citoyenneté** où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur un environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences.





**\*des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations**, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

## L'organisation des activités

- **Chaque enfant est un individu avec des besoins, des envies, une histoire, des savoirs, des compétences et des capacités.** Un enfant n'a pas besoin d'un adulte pour jouer, pour s'exprimer. L'adulte n'est pas indispensable pour son activité. C'est un repère, un accompagnateur qui lui permet de progresser, de découvrir son environnement en toute sécurité affective, physique et psychologique.
- **Les activités proposées doivent prendre en compte les différents domaines de développement et d'éducation de l'enfant.** Un équilibre sera recherché parmi les propositions faites aux enfants, prenant en compte les domaines suivants :
  - Activités de motricité, physiques et sportives
  - Activités d'arts plastiques, de techniques manuelles et artisanales
  - Activités d'expression orale, physique, vocale, visuelle...
  - Activités de réflexion, de découverte et de connaissance

Les activités sont organisées selon les principes suivants :

- **Faire avec :** l'animateur joue avec l'enfant ou le groupe d'enfants
- **Faire faire :** l'animateur prépare une activité particulière qu'il fait découvrir à l'enfant
- **Donner à faire :** l'animateur rassemble des moyens matériels qu'il met à disposition de l'enfant pour susciter sa curiosité, déclencher de nouveaux apprentissages
- **Laisser faire :** l'animateur assure une présence mais n'intervient pas dans l'activité de l'enfant

Le programme prévisionnel d'activités est communiqué aux familles, afin de donner des points de repères nécessaires à l'enfant et à sa famille.

**Ce programme prévisionnel peut être modifié par l'équipe d'animation**, avec l'accord du directeur(trice), afin de tenir compte des propositions des enfants, des événements ponctuels ou des propositions des familles. Dans ce cas, les familles en sont informées.



## **La participation aux activités**

La participation aux activités doit être, chaque fois que possible, **le choix des enfants et des jeunes**. Ils doivent être informés, par avance, de ce qui sera proposé, soit par voie orale (forum), écrite (panneaux, tracts, affiches) ou par l'exemple (atelier en cours).

Nous recherchons l'adhésion des enfants puis leur implication afin de mener à terme les activités mises en œuvre.

Accès aux loisirs pour tous. Les activités proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et accéder à l'autonomie.

Nous luttons contre les inégalités en permettant au plus grand nombre d'accéder au travers des loisirs, à la culture, au savoir et à la connaissance.

Notre vocation est de contribuer de plus en plus à l'éducation des enfants et des jeunes en faisant du temps libre un tremplin à l'épanouissement individuel et collectif. Il s'agit d'offrir aux enfants des temps d'éveil et de découverte.

Développer une culture de l'animation qui encourage la responsabilisation, la participation et la créativité.

### **L'épanouissement individuel :**

L'objectif est de donner à chacun les moyens de s'émanciper, de s'ouvrir aux autres, de mieux appréhender et de prendre part à un environnement métissé en constante évolution :

-Offrir aux enfants et aux jeunes des temps d'éveil et de découverte en respectant leurs besoins.

-Diversifier les expériences culturelles, artistiques, sportives, de solidarité, de coopération...

### **Favoriser la mixité socio -culturelle :**

Convaincus par la richesse qu'apportent les différences socio-culturelles nous cherchons à travers toutes nos activités la rencontre et l'ouverture entre les publics.

\*Développer les projets inter-structures et intergénérationnels,

\*Accueillir et intégrer des personnes handicapées dans notre équipe et dans notre structure.



## Le Projet Educatif de Territoire

La ville de Thionville met en place un **PEDT (Projet Educatif De Territoire)** au sein de tous les accueils périscolaires. Ce projet consiste à proposer aux enfants des animations et activités sur des thématiques spécifiques : Environnement, Citoyenneté, Artistique, Sport, Spectacle. A ce titre, tout au long de l'année, nous élaborons un planning d'activités en lien avec ces projets. Aussi, des activités et animations en fonction des animations calendaires seront proposées.

Afin de créer une dynamique sur le territoire, l'ensemble des associations thionvilloises qui organisent des accueils périscolaires, mettrons en commun leurs compétences, et ensemble proposerons un choix d'activités plus large et plus élaboré.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux
- Renforcer la dynamique commune sur l'ensemble du territoire

### Volet N° 1 : Ecole du spectateur

« L'Ecole du spectateur » donne l'accès à tous les enfants thionvillois au Théâtre. La programmation est particulièrement remarquable par son originalité et sa diversité, sa capacité à surprendre et à émouvoir. Ce volet est d'une grande richesse et propose des spectacles aux formes multiples : marionnettes, contes, théâtre, théâtre d'objets, théâtre d'ombres, illusion, chanson, danse, nouveau cirque... et c'est sur cette richesse et cette diversité que se base ce volet N°1 du PEDT

### Volet N° 2 : Les Arts

Venant en complément et parfois en soutien du volet N°1, nous entendons développer des actions dans le domaine des arts. Ces ateliers aboutiront à des expositions, des représentations et des projections (expositions, fresques, court métrage, concours ...)

### Volet N° 3 : Education Citoyenne

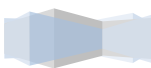
Il est un domaine, très large, qui peut créer du lien social et accentuer davantage encore le "vivre ensemble" demain, c'est le sens de la citoyenneté.

L'Ecole transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes discriminations. Le socle commun de connaissances et de compétences intègre cette mission fondamentale ; il s'agit de préparer les élèves à vivre en société à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent notre démocratie. (Extrait d'Eduscol)

Tous les adultes qui interviennent auprès des élèves dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs missions doivent avoir à cœur de faire partager ces valeurs. L'accueil périscolaire, dans le cadre des activités et des projets qu'il développe, permettra d'être un vecteur de ces valeurs, en complément du travail réalisé dans les écoles.

### Volet N° 4 : Animation au rythme du Calendrier

Le calendrier est un support du quotidien, à la fois commun et particulier à chacun d'entre nous. Commun par ce qu'on y trouve des repères structurants, comme des fêtes ou des manifestations qui



reviennent chaque année à la même date. Particulier, parce que tous les évènements calendaires n'ont pas la même portée pour tous. Le calendrier est aussi le reflet de notre histoire et de notre société, une expression de notre identité.

Nous nous proposons dans ce volet N°4 du PEDT d'exploiter les multiples informations et manifestations qu'on y trouve et faire de cet outil, un vecteur d'animation.

### **Volet N° 5 : Eco-citoyenneté**

Adopter un comportement citoyen, c'est aller au-delà de ses droits et devoirs civiques : c'est être responsable et autonome, individuellement et collectivement. Le citoyen contribue à donner un sens à la société dans laquelle il vit.

L'éco-citoyenneté fait référence à l'écologie : la citoyenneté s'exerce aussi vis-à-vis de l'environnement et de la nature. Ses devoirs sont indispensables, car ils sont le garant du maintien des ressources vitales de la Terre. Il s'agit donc pour chaque citoyen de se comporter quotidiennement en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco gestes dans la vie de tous les jours. L'écocitoyen trie ses déchets, économise l'énergie, protège la nature... Il s'informe sur les bonnes pratiques à accomplir, sensibilise son entourage aux éco gestes et essaie de faire évoluer les mentalités et de faire changer les comportements.

Les écoles maternelles et élémentaires de la Ville travaillent sur de nombreux projets en lien avec le développement durable et la protection de l'environnement. La ville de Thionville propose aux équipes enseignantes volontaires un accompagnement sur ces thèmes. Le PEDT se doit d'être en cohérence avec les projets d'école, c'est pourquoi nous nous proposons de poursuivre, pendant le temps périscolaire, le travail entrepris à l'école.

Bien entendu, les animations qui seront développées durant ce temps périscolaire bénéficieront d'une approche différente, plus ludique. Des moyens seront dégagés permettant de faire intervenir des professionnels sur ces thèmes.

De plus pour permettre la réussite des projets mis en œuvre, nous devons nous appuyer sur la diversité et la richesse du tissu associatif local. Ils sont déjà mis à contribution dans certains aspects des autres volets de notre projet.

Les Centres Socioculturels, qui sont partenaires et acteurs de ce PEDT, développent une multitude d'actions, de projets et d'animations au sein de leur propre structure, sous formes d'ateliers, de clubs, de festivals, de temps forts.... Ils travaillent en s'appuyant sur les compétences d'intervenants spécialisés dans des domaines variés : multimédia, activités physiques, vidéo, BD, astronomie, théâtre, peinture, nature... Valoriser et mutualiser ces compétences et ces ressources humaines constituent non pas un volet mais une manière de soutenir les projets du PEDT.



## Plan mercredi

**L'accueil des mercredis éducatifs est labélisé « Plan mercredi » depuis 2020.**

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles).
- Mise en valeur de la richesse des territoires.
- Le développement d'activités éducatives de qualité.

(Se référer à la charte de qualité Plan mercredi).

## L'équipe d'animation

### Les animateurs :

**Fonction d'écoute et de dialogue :** Créer un climat de confiance, organiser un espace de dialogue, répondre au besoin d'échanges puis construire l'action.

**Fonction éducative :** L'animateur par cette fonction, doit permettre à l'enfant de structurer sa personnalité sur des bases saines lui autorisant une intégration plus facile dans son environnement, en favorisant la prise de risques et de responsabilités dans un cadre sécurisant et sécurisé. A cet égard, l'animateur est le garant du cadre éducatif.

**Fonction de soutien au projet :** Aider à la conception et à la réalisation, favoriser les rencontres constructives, promouvoir l'action, amener les enfants dans une situation de réussite.

**Fonction de régulation :** L'objectif est de maintenir un collectif animé, dynamique et équilibré. Cela peut supposer de réguler des tensions, des désirs et donc de manier judicieusement souplesse et fermeté en fonction des situations.

**Fonction ludique et culturelle :** Un animateur reste toujours celui qui imprime le rythme, donne vie. Son savoir-faire se révélera utile dans la mesure où il correspond à une demande des enfants. Il lui reste la possibilité de faire intervenir des techniciens étrangers à la structure dont les pratiques seront autant de fenêtres ouvertes sur l'extérieur.

**Citoyenneté :** Quels que soient le niveau d'intervention de l'animateur et les caractéristiques du public auquel ils s'adressent, l'enfant, l'adolescent restent des individus qu'il faut préparer à vivre en citoyen dans leur environnement. Les fonctions précédentes participent toutes à cette ambition à un niveau ou un autre. La réussite de l'accueil et des actions menées en ACM



dépendent de la prise en compte de cet objectif central. C'est un travail sur la durée qui suppose réflexion et humilité.

Les animateurs ont pour fonctions : l'animation des différents moments de la journée, l'accueil des enfants, la préparation, la mise en place des animations, le rangement. Ils s'engagent à organiser des activités éducatives dans le respect des valeurs du Projet Educatif.

## **Les directeurs :**

Ils ont pour fonctions : l'accompagnement et la formation de l'équipe d'animation (titulaires et stagiaires), la gestion financière, matérielle et administrative, les relations avec les partenaires et les familles. Ils sont garants de la sécurité physique et psychique des enfants et des animateurs, du respect de la réglementation, de la mise en œuvre du projet pédagogique, de la démarche d'évaluation, et rendent compte de leur travail à la directrice de la structure.

- Chaque adulte participant à un centre de loisirs doit avoir pris connaissance du projet éducatif et du projet pédagogique et y adhérer.
- Chaque adulte présent, quel que soit son statut, est considéré comme un adulte responsable. Chacun doit respecter ses engagements et ses responsabilités.
- Afin d'assurer le bon déroulement du séjour, des réunions -bilans seront organisées régulièrement, au cours desquelles chacun aura la possibilité d'exprimer ce qu'il a vécu pendant la journée.
- Tous les membres de l'équipe sont solidaires par rapport au projet d'animation et à l'équipe pédagogique. Des moments d'aide et de soutien sont prévus pour faciliter et enrichir les projets des différentes personnes de l'équipe.
- Le suivi des animateurs stagiaires : un processus d'évaluation est mis en œuvre pour chaque animateur, diplômé ou stagiaire, par le directeur de l'ACM.
- Chaque stagiaire aura connaissance des critères d'appréciation de son stage pratique, avant le début du stage. Une évaluation intermédiaire personnalisée sera réalisée par le directeur, ainsi qu'une évaluation finale.

## **La Sécurité.**

Les animateurs sont les garants de la sécurité des jeunes qu'ils accueillent pendant les temps d'activité, il s'agit pour cela de mettre en place un cadre qui permet à la fois une protection morale, physique et affective des enfants et adolescents.



Ainsi :

- Le nombre d'animateurs encadrant une activité sera toujours conforme aux quotas indiqués par le Ministère de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et des Sports.
- Les locaux répondent aux normes en vigueur.
- Tous les locaux et terrains utilisés devront répondre à des règles de sécurité précises : accessibilité et issue de secours, proximité de toilettes et points d'eau, possibilités d'appel (téléphone fixe, ou réseau permettant d'utiliser un mobile).
- Tous les déplacements (lieu, horaires et itinéraires) seront connus des animateurs, de l'association et des parents.
- Les sorties devront être préparées et effectuées en connaissance du lieu et de la météo.
- Toutes les activités spécifiques seront encadrées par des personnes possédant un niveau de qualification reconnu par l'Etat.
- Les animateurs ont à leur disposition toute la documentation nécessaire concernant la réglementation en vigueur, des ressources pédagogiques concernant les publics accueillis et les animations.
- La réglementation en vigueur et les règles de sécurité seront abordées et travaillées en réunion de préparation avec les animateurs.
- "L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie, ses talents au service de ses semblables." \*

\*Déclaration des droits de l'enfant

## Les intentions éducatives

### Développement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

Pendant cette période l'enfant a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les caractéristiques de l'adulte. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant.

### Favoriser l'autonomie

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi l'autonomie d'action et de pensée favorise une structuration cohérente de l'enfant. Cela pourrait se résumer ainsi : « Aide-moi à faire seul ».

### Notion de coéducation



L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. C'est au regard de ces relations et du milieu social que l'enfant fréquente qu'il va pouvoir structurer sa place dans la société.

Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire. Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de coéducation.

### **La vie de groupe**

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

### **L'organisation de la vie quotidienne**

- **Les différents moments de vie quotidienne sont considérés comme des temps forts de la vie collective.** Son organisation implique des contraintes qui doivent être expliquées et motivées. Les adultes doivent s'assurer qu'elles soient comprises par tous. L'organisation de la vie quotidienne doit favoriser la prise de décisions des participants.
- **L'organisation est au service de l'enfant et de son développement.** Elle doit prendre en compte les conditions d'accueil (les locaux), le groupe de participants (âges, particularités), les activités développées (ateliers, stages, projets collectifs, activités exceptionnelles) ainsi que les réglementations en vigueur.
- **L'équipe d'animation définit l'organisation et les règles de chaque moment de vie quotidienne.** Ces repères et ces cadres sont nécessaires à l'enfant pour se repérer et se construire. Ils sont communiqués aux participants ainsi qu'à leurs familles

**Une attention particulière sera portée sur les petits (3 / 4 ans)** afin qu'ils aient des repères dans l'espace, dans le temps et qu'ils soient accompagnés dans le déroulement de leurs loisirs.

Une des priorités de l'équipe d'animation sera de mettre en place un cadre permettant de concilier au mieux les temps d'activité et les temps de vie quotidienne.

### **La place du jeu**

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu. Individuel ou collectif, organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges.





Ainsi, le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés. Il s'agit de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en limitant de fait toute attitude consumériste.

## Les relations avec les familles

**Une attention particulière sera portée par l'équipe d'animation pour entretenir et développer des relations régulières avec chaque famille.** Des moments d'accueil des parents seront définis, notamment à l'occasion de l'accueil quotidien des enfants et de leur départ. Un évènement particulier, du type spectacle, grand jeu ou exposition sera organisé en direction des parents de façon régulière. Les parents sont considérés comme les partenaires éducatifs privilégiés de l'équipe d'animation. Mise en place de groupes de parole avec l'intervention d'une psychologue pour enfants et adolescents.

### **La prise en compte du handicap, intégration des enfants handicapés.**

L'accueil d'enfants en situation de handicap n'est pas une aventure mais une situation normale s'inscrivant dans un projet de société solidaire, ouvert à la différence et non discriminant rappelé dans la loi du 11 février 2005.

L'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap pose la question du droit aux loisirs pour tous les enfants sans distinction aucune. Ce droit est d'abord une nécessité en termes de « mieux vivre ensemble ». Lorsque l'on facilite la rencontre, lorsqu'on prépare et organise, on travaille indéniablement à favoriser le mieux vivre ensemble, à « construire des futurs citoyens » plus attentifs aux autres, plus aptes à vivre ensemble.

Ainsi, l'association « Les Grands Chênes », en tant qu'association d'Education Populaire, qui défend l'exercice de la solidarité et le principe d'ouverture à la différence, se doit de refuser que les représentations et les craintes ne l'emportent sur l'examen attentif et bienveillant des demandes des familles. Toutes les demandes seront donc prises en compte en veillant à assurer un accueil optimal de l'enfant dans le groupe.

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans une structure de loisirs implique un projet d'intégration. C'est un acte de socialisation qui exclut la mise à l'écart de l'enfant accueilli.

L'intégration d'un ou plusieurs enfants porteurs d'un handicap doit partir du principe que ces enfants pourront participer avec les autres à la très grande majorité des activités proposées. Les enfants « intégrés » ne peuvent être spectateurs du fonctionnement du centre ou vivre un accueil indépendant des autres.

Tout accueil d'un enfant en situation de handicap nécessite : une ANTICIPATION des démarches. Chaque demande sera analysée pour prendre les décisions qui s'imposent en termes de moyens : humains, matériels, médicaux, en termes d'aménagement de l'espace, en



terme de formation du personnel, en terme de sécurité. L'association se dotera ensuite des moyens nécessaires pour cet accueil dans la limite de ses possibilités matérielles, humaines, financières et pédagogiques. En outre, elle peut conventionner avec tout organisme compétent susceptible de contribuer à l'accueil optimal de l'enfant dans ses accueils collectifs.

L'association évaluera également ses limites quant à sa faculté d'intégration en fonction des demandes et se réserve le droit de refuser l'accès à un enfant dans la mesure où il y aurait prise de risques non maîtrisables pour l'équipe pédagogique, le groupe d'enfants ou l'enfant lui-même ou un manque de moyens permettant un accueil dans de bonnes conditions. Dans tous les cas, ce choix devra être argumenté auprès des familles concernées.

## **Les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils**

### **Organisation temporelle :**

L'Accueil Périscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans de 11h45 à 14h et de 16h30 à 18h30 / 19h du lundi au vendredi, le mercredi de 7h30 à 18h30, hors vacances scolaires.

L'ALSH accueille les enfants de 3 à 11 ans de 7h30 à 18h30, pendant les vacances scolaires (sauf Noël). Nous proposons un accueil échelonné de 7h30 à 9h00 et un départ échelonné de 17h à 18h30.

Depuis septembre 2022, nous avons augmenté nos effectifs en ouvrant un accueil spécifique pour les maternelles à Elange : pour les mercredis et les ALSH. L'accueil des primaires a lieu à l'association. Cette nouvelle organisation permet de répondre aux besoins de garde pour les familles de nos quartiers.

### **Les locaux :**

Afin d'accueillir les enfants, chaque accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier adapté. Il s'agit soit de locaux scolaires mutualisés, soit de salles spécifiques réservées à cet effet. Dans tous les cas, l'aménagement permet de respecter les particularités du public et le respect des différents rythmes.

*Les activités peuvent se dérouler dans les espaces suivants :*

Association « Les Grands Chênes » 1 rue Saint Martin 57100 Thionville/Veymerange  
Salle polyvalente rue du Buchel à Thionville/Veymerange  
Salle polyvalente rue des Semailles à Thionville/Elange



### **Moyens matériels :**

Nous disposons :

- D'une cuisine, un espace vert, une salle de danse, une salle de restauration, de trois salles d'activité, un bureau pour les animateurs, et un bureau accueil pour le secrétariat.
- Nous pouvons disposer d'un gymnase et de deux salles de restauration (rue du Buchel et des Semailles).
- Matériel ludique : jeux de société, livres, matériel pédagogique pour travaux manuels ...
- Matériel sportif : ballons de foot, cerceaux, tapis, matériel de psychomotricité...
- Un minibus 9 places.

### **Moyens financiers**

Les charges et produits liés au fonctionnement des accueils se répartissent de la sorte :

\*charges : personnel, fournitures alimentaires, consommables pédagogiques, jeux et jouets, produits d'entretien.

\*produits : participation des familles, PSO CAF, ASP, subvention Ville de Thionville.

Tous nos ACM sont financés en partie par la CAF dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale) et la Ville de Thionville dans le cadre de « la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ».

En outre, l'association bénéficie de la participation des familles, de la prestation de service de la CAF de Moselle et de quelques subventions du Conseil Général et autres organismes financeurs selon les projets. La participation des usagers varie en fonction de leur quotient familial.

### **Moyens humains**

Chaque accueil bénéficie d'une équipe d'animateurs permanente en fonction de la fréquentation des enfants. La coordination de cette équipe est confiée à un responsable d'animation, qui sert de référent auprès des familles, enseignants ou autres interlocuteurs. La plupart de ces responsables d'animation sont diplômés (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs (BAFD) ou bien titulaires d'un diplôme admis en équivalence.

\*Quantitatif : déclarés auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion de Moselle, l'accueil périscolaire respecte la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Celle-ci fixe les conditions d'encadrement à un animateur pour dix enfants de moins de six ans, et un pour quatorze pour les plus de six ans.

\*Qualitatif : les qualifications pour l'encadrement d'enfants pendant l'accueil périscolaire sont : BAFA, CAP petite enfance.



## Les Partenaires

La Commune de Thionville et communes environnantes.  
Les associations culturelles et sportives locales.  
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale.  
Le Conseil Général de Moselle.  
La Caisse d'Allocations Familiales de Moselle.  
La Fédération des centres sociaux de Moselle.

## Evaluation

L'évaluation permet de vérifier la qualité du travail réalisé, la cohérence et la pertinence des actions au regard du projet éducatif et pédagogique.  
Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations.

L'évaluation doit se faire selon des critères :

**Quantitatifs** : fréquentation, régularité, participation aux animations proposées, nombre de questionnaires retournés à l'association (questionnaire en annexe).

**Qualitatifs** : évolution, intégration des règles de vie, implication dans les animations, relations avec les autres et avec l'équipe, capacité à s'organiser, à proposer une animation et à communiquer avec les autres...

### **Les outils à disposition :**

Cahier de liaison pour observer l'évolution des enfants, infos des parents et observations des animateurs, réunions de bilans après chaque retour de vacances, fiches de postes, grille d'auto-évaluation pour les animateurs, les fiches actions.

Fait à Thionville le 19 janvier 2024

Président

Momtez SRIDI

La création du blason s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Le lundi 19 juin 2023 : 14 salariés présents.
- Le mardi 22 août 2023 : avec les enfants du centre aéré soit 12 enfants entre 7 et 10 ans.
- Le vendredi 8 septembre 2023 avec des familles et les membres du Conseil d'Administration (16 personnes inscrites, 7 étaient présentes).

